



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER**

le 17 avril 2018
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Jean-Marc Lalonde, conseiller du quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Charles Berlinguette, conseiller du quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Krysta Simard, conseillère du quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Diane Choinière, conseillère du quartier 8

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 21h17.

2. Adoption de l'ordre du jour

RECOMMANDATION COW2018-53

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Charles Berlinguette

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Déclarations d'intérêts pécuniaires (Aucune)

4. Délégations / Présentations

4.1 Présentation de l'Association française des propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario au sujet du mandat de leur organisation

M. Jean-Claude Havard présente le mandat et les activités de son association. Il explique que son association est intéressée à collaborer avec la Cité afin de développer certains projets, notamment le développement d'un boisé

communautaire. Il ajoute que son association est prête à collaborer avec les comités consultatifs du patrimoine et de l'environnement afin de reconnaître davantage les boisés publics de la Cité.

4.2 Présentation par le directeur du service de la Protection - Chef pompier - Détecteur de fumée et de monoxyde de carbone

M. Brian Wilson fait la présentation concernant les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone.

5. Pétitions / Correspondance (Aucune)

6. Avis de motion (Aucune)

7. Période de Questions/Commentaires (Aucune)

8. Rapport des Comtés unis de Prescott et Russell

Le maire Desjardins annonce que le tournoi de golf du président des CUPR aura lieu au club de golf Casselview le 15 juin.

9. Rapports des Comités/Services

9.1 Services de consultation – frais de développement

Suite aux questions, Mme Helen Collier explique qu'il faut un minimum d'un an pour compléter l'étude, car la Cité doit remettre beaucoup d'information au consultant pour fins d'analyse. M. Robert Kehoe explique que pour respecter les échéanciers, il ne faut pas attendre d'octroyer ce contrat. Il ajoute que puisque c'est un projet en capital, cela n'a pas d'impact sur les taxes.

RECOMMANDATION COW2018-54

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Charles Berlinguette

QUE le comité plénier recommande que le conseil approuve un contrat avec Hemson Consulting Ltd. pour un montant de 59 950 \$ plus taxes pour l'élaboration d'un nouveau règlement pour les redevances d'aménagement et de politiques pour 2020.

ADOPTÉE

9.2 Projet d'aménagement du parc Naturel Lavigne – Liste des travaux

RECOMMANDATION COW2018-55

Proposée par Charles Berlinguette

Appuyée par Krysta Simard

QUE le comité plénier recommande au conseil municipal d'autoriser les Services communautaires de procéder avec le projet de développement du parc naturel Lavigne selon la liste des travaux présentés dans le rapport LOI2018-04-06, tel que recommandé.

ADOPTÉE

9.3 Site d'enfouissement de Clarence-Rockland – frais usagers

Suite aux questions, M. Julian Lenhart explique les détails sur le règlement proposé. Il ajoute que les frais ne sont pas trop chers comparativement aux autres municipalités.

RECOMMANDATION COW2018-56

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par André J. Lalonde

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil adopte le nouveau règlement proposé régissant le site d'enfouissement des déchets de Clarence-Rockland, qui modifie le Règlement 1998-57 afin d'abroger les sections 8 et 9 et abroge le Règlement 2004-85;

QUE le Comité plénier recommande aussi que le Conseil adopte les nouveaux frais usagers proposés;

QUE le Comité plénier recommande que le nouveau règlement proposé et les nouveaux frais usagers proposés, soient effectifs à compter du 1^{er} juillet, 2018.

ADOPTÉE

9.4 Services d'ingénierie pour la station de traitement des eaux usées

Suite aux questions, M. Julian Lenhart explique que les frais d'ingénierie représentent 12% du projet total, ce qui est peu élevé pour la situation.

Suite aux questions, M. Lenhart explique que RV Anderson a travaillé sur les plans préliminaires, mais qu'un nouveau mandat doit être émis en fonction des nouvelles demandes de la Cité. Il ajoute qu'il recommande de prendre cette firme, car ils sont déjà impliqués dans le processus. Il explique que d'engager une autre firme engendrerait des coûts supplémentaires. Il explique que RV Anderson s'occupe de la conception et que OCWA sont les gestionnaires du projet.

Suite aux questions, M. Lenhart explique la différence entre ce qui a été demandé au départ et les enjeux d'aujourd'hui. Il ajoute que plusieurs facteurs

ont fait augmenter les frais. Les membres du conseil discutent des détails des travaux et de l'ingénierie.

RECOMMANDATION COW2018-57

Proposée par Charles Berlinguette

Appuyée par André J. Lalonde

ATTENDU QUE en octobre 2017, le Conseil a approuvé les modifications de l'ensemble des travaux pour l'usine de traitement des eaux usées afin d'inclure la construction d'un réservoir d'équilibre ;

ATTENDU QU'un montant de 12.5 millions de dollars pour les améliorations nécessaires à l'usine de traitement des eaux usées de la Cité a été approuvé au budget d'immobilisations 2018 ;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieur RV Anderson a été retenue en 2015 pour fournir des services études et conceptions pour les modifications et agrandissement de l'usine de traitement des eaux usées d'une somme de 525 000\$;

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil accepte de modifier la limite actuelle du contrat de RV Anderson de 525 000\$ à 898 000\$, pour les services d'études et conceptions, inspection, direction du contrat de construction et la mise en service pour tous les travaux associée du projet d'agrandissement de l'usine de traitement des eaux usées; et

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil accepte que Ontario Clean Water Agency (OCWA) soit retenu pour fournir des services de gestion de projets et révision des plans de conception techniques jusqu'à une limite de 150 000 \$; et

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil adopte un règlement pour autoriser le maire et la greffière à signer les contrats nécessaires.

ADOPTÉE

9.5 Amendement au règlement de zonage – 2160 rue Laval

RECOMMANDATION COW2018-58

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Krysta Simard

QUE le Comité Plénier recommande au conseil d'approuver l'amendement au Règlement de zonage 2016-10, dans le but de changer le zonage de la propriété au 2160 rue Laval, de « Zone Polyvalente de Village (VM) » à « Zone

Polyvalente de Village - Exception 1 (VM-1) » tel que recommandé par le comité d'aménagement.

ADOPTÉE

9.6 Location de terrain - parc de chiens sans laisse

RECOMMANDATION COW2018-59

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Charles Berlinguette

QUE le comité plénier recommande au conseil municipal d'adopter un Règlement pour autoriser le maire et la greffière à signer l'entente entre la Cité de Clarence-Rockland et Brigil 3223700 Canada Inc. pour la location du terrain situé au 1452 chemin Poupart, tel que recommandé.

ADOPTÉE

9.7 Budget des garderies (Informations)

Mme Helen Collier explique qu'il s'agit d'un gabarit.

RECOMMANDATION COW2018-60

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Krysta Simard

QUE le Rapport no. 2018-04-07 soit reçu à titre d'information

ADOPTÉE

9.8 Octrois pour l'achat et l'installation de lumières de rue DEL

Suite aux questions, M. Julian Lenhart explique que les lumières de rues et de parcs sont différentes.

Le conseiller Mario Zanth quitte son siège à 22h23.

Suite aux questions, M. Lenhart explique que les poteaux de la rue Laurier ne sont pas inclus dans ce projet, car ils se retrouvent dans le projet de revitalisation du centre-ville.

Le conseiller Mario Zanth retourne à son siège à 22h26.

RECOMMANDATION COW2018-61

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Charles Berlinguette

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil adopte un règlement pour autoriser la signature d'un contrat avec Guillevin International Co. pour l'achat de

nouvelle Lampadaires de rues DEL, pour une somme de 242 823,15\$ (excluant la T.V.H.); et

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil adopte un règlement pour autoriser la signature d'un contrat avec Teraflex Ltd. pour effectuer les travaux d'installation de nouvelle Lampadaires de rues DEL, pour une somme de 197 232,00\$ (excluant la T.V.H.).

ADOPTÉE

9.9 Services de la protection - rapport du mois (mars 2018)

RECOMMANDATION COW2018-62

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Krysta Simard

QUE le rapport No. PRO2018-009 au sujet des statistiques mensuelles, soit reçu à titre d'information.

ADOPTÉE

10. Autres items

Le conseiller Mario Zanth explique que lors du bris d'eau de la rue Gareau, aucun citoyen n'a été avisé que l'eau a été fermée.

Le conseiller André Lalonde explique que les événements des derniers jours ont démontré la nécessité d'un refuge autonome. Il explique que c'est important de considérer le rapport sur la génératrice.

Le maire Desjardins annonce qu'il y a une réunion spéciale le 30 avril concernant les casernes et la fourniture de service d'eau à Limoges.

Le conseiller Jean-Marc Lalonde explique que plusieurs lumières de rues sont brûlées. M. Julian Lenhart explique que lorsque le projet des lumières DEL sera approuvé, cela va prendre six semaines avant d'être implanté.

11. Ajournement

Le maire lève l'assemblée à 22h31.

Guy Desjardins, maire

Maryse St-Pierre, greffière adjointe